

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Commission sportive

NOTE D'ORGANISATION

**CHAMPIONNAT de TIR SPORTIF 10m &18m
DE LA LIGUE OUEST
CARABINE – PISTOLET - ARBALÈTE**

Les 20 et 21 janvier 2018-CHERBOURG (50)

- P.J.** Annexe 1 Programme de la compétition
- Annexe 2 Plan de situation
 - Annexe 3 Autorisation parentale

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de de tir sportif de la Ligue Ouest FCD se déroulera le samedi 20 et dimanche 21 janvier 2018, au stand de tir de l'ASAM Cherbourg. Cette organisation est assurée par la Ligue Ouest de la FCD conjointement avec l'Association sportive de l'arsenal de la Marine de Cherbourg (ASAM).

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur : ASAM CHERBOURG

Responsable : Jean-Pierre DAVY – E-mail : jp.davy@ekynoxe.com - ☎ : 06.68.95.34.69

b) Conseiller technique sportif « tir sportif » ligue Ouest :

Pascal KERLAU – E-mail : kerlau.pascal@free.fr Tél : 09 50 13 03 56

c) Règlement particulier :

L'épreuve est organisée conformément au règlement de la Fédération française de tir (FFTir/ISSF/IAU). Les nouvelles dispositions ISSF FFTir relative à la tenue des athlètes sont applicables. Le port du jean non délavé, non troué est autorisé pour les épreuves. Il est interdit lors de la remise des récompenses au profit d'une tenue sportive de club.

d) Déroulement de l'épreuve

Il est précisé en annexe 1

e) Règlement

Le classement individuel sera toute catégorie par discipline. Si une catégorie comporte moins de 3 compétiteurs seul le premier sera récompensé.

Le classement par équipe dans chaque discipline prendra en compte les deux tireurs du même club toute catégorie confondue. Les coupes seront attribuées de manière définitive.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Accueil :

A partir de 9h00 au stand de tir de l'ASAM, Boulevard de la saline - 50120 EQUEURDREVILLE

Coordonnées GPS : 49° 38' 978" N - 1° 38' 598" w

b) Transport :

Les déplacements des athlètes sont à la charge des clubs ou des sportifs selon les modalités locales propres à chaque club.

c) Restauration :

La restauration du midi sur réservation par SYGEMA. Le nombre de repas sera transmis au club organisateur par le CTS avant le 14 janvier 2018 terme de rigueur.

d) Santé:

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au moins identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, comme lors des compétitions de la FFTir il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Licences :

Chaque concurrent, devra être en possession de sa licence FCD 2017/2018 d'un certificat d'aptitude à la pratique du tir ou de sa licence FFTIR 2017/2018 tamponnée au verso du médecin attestant la non contre-indication à la pratique du tir sportif.

Le contrôle des licences FCD et FFTIR sera réalisé soit par le club organisateur au moment de l'arrivée dans le club soit par le CTS. Une extraction sous Excel de SYGEMA sera réalisée à la date de clôture des inscriptions et transmise au club organisateur.

b) Engagement

Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA avant le **vendredi 14 janvier 2018, terme de rigueur.**

Les clubs utiliseront cette nouvelle application. Pour cela ils doivent prendre contact avec le secrétariat de leur club.

Le nombre de poste étant limité par série de tir, les inscriptions se feront dans l'ordre d'inscription sur SYGEMA.

c) Droits D'engagement

Le montant des droits d'engagement unique est fixé à 8,00 € pour les adultes.

Pour les jeunes (moins de 18 ans) l'engagement est pris en charge par la Ligue Ouest au titre des actions pour la pratique sportive des jeunes.

d) Financement

Le trésorier de la ligue Ouest, fera parvenir au club organisateur, les frais d'engagement correspondant aux nombres de compétiteurs.

Les différentes factures pour paiement ou remboursement seront adressées à la ligue Ouest. **Elles devront être établies au nom de la ligue Ouest FCD.**

e) Assurance :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club.)

f) Compte rendu :

A l'issue du championnat, le conseiller technique et sportif de la ligue adresse :

- Un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition avec photos à Patrick BUSSARD bussard.patrick@wanadoo.fr avec copie à la ligue ;
- La nouvelle fiche bilan sportif sera adressée aux différents destinataires ;
- Au secrétariat de la ligue les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des originaux des pièces justificatives relatifs aux seuls frais engagés par la Ligue pour cette épreuve sportive.
-

g) Résultats :

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont transmis par courriel aux représentants des clubs participants.

h) Récompense

Le classement individuel sera toute catégorie par discipline. Si une catégorie comporte moins de 3 compétiteurs seul le premier sera récompensé.

Le classement par équipe dans chaque discipline prendra en compte les deux tireurs du même club toute catégorie confondue. Les coupes seront attribuées de manière définitive.

i) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tir et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest de la FCD
Coordonnateur des activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest
- Membres du comité directeur LO
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif tir sportif de la ligue Ouest

ANNEXE 1
Programme de la compétition

Plan de tir prévisionnel

Pour la carabine et le pistolet, les horaires indiqués correspondent au tir du premier coup de match. Présence au pas de tir **½ heure avant**.

Carabine et pistolet : 10 postes (ciblerie électronique)

Samedi 20 mai 2018

10h30 série 1

14h00 série 2

16h00 série 3

Dimanche 21 mai 2018

10h00 série 4

14h30 série 5

Arbalète field : 8 postes

Samedi 20 mai 2018

10h00 série 6

14h00 série 7

16h15 série 8

Dimanche 21 mai 2018

10h00 série 9

14h00 série 10

ANNEXE 2

Plan de situation du stand de tir de l'ASAM

Boulevard de la saline 50120 Equeurdreville

Coordonnées GPS : 49° 38' 978" N - 1° 38' 598" w



ANNEXE 4

FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE TIR SPORTIF – CHAMPIONNAT ligue Ouest

Samedi 20 et dimanche 21 janvier 2018 à CHERBOURG (50)

Nom du club :

Enfant :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :

Coordonnées de la personne à joindre en cas de problème :

NOM : Prénom :

Tél. domicile : Tél. portable :

POUR LES MINEURS

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom) :

Tuteur légal AUTORISE mon enfant : Né (e) le : à :

A participer à la compétition de tir qui se déroulera à : **Stand de tir de l'ASAM CHERBOURG**

J'autorise par la présente, le responsable de la délégation, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant. Dans tous les cas, le responsable de la délégation prendra contact avec la personne citée ci-dessus.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant) Mutuelle :

Signature du tuteur légal (Précédée de la mention "lu et approuvé manuscrite").